



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 020 143 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.07.2000 Bulletin 2000/29

(51) Int. Cl.⁷: **A47C 17/36**

(21) Numéro de dépôt: **00420004.4**

(22) Date de dépôt: **11.01.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **12.01.1999 FR 9900353**

(71) Demandeur: **ROSET S.A.**
01470 Serrières de Briord (FR)

(72) Inventeurs:
• **Brisson, Claude**
38510 Morestel (FR)
• **Gomez, Didier**
75007 Paris (FR)

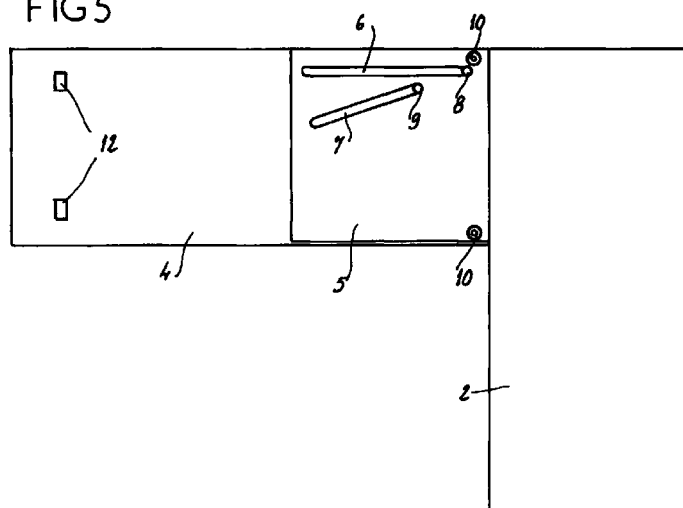
(74) Mandataire:
Maureau, Philippe et al
Cabinet GERMAIN & MAUREAU,
12, rue Boileau,
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(54) **Canapé d'angle transformable en lit double**

(57) Ce canapé comprend deux divans déplaçables l'un par rapport à l'autre. Le premier divan (2) est fixe et le second divan (4) dont une face en bout est en appui contre une grande face du premier divan, en position de canapé d'angle, est déplaçable, suivant un mouvement combiné de translation et de rotation, contrôlé par des moyens de guidage comprenant un support (5) monté sur le sol et fixe par rapport à celui-ci comprenant une

glissière de guidage (6) orientée perpendiculairement à l'axe du divan fixe et une glissière (7) formant avec la première glissière un angle divergent lorsque l'on s'éloigne du canapé fixe(2), le sommier du second divan étant équipé de deux galets de guidage (8, 9) engagés chacun dans l'une des deux glissières (6, 7).

FIG 5



EP 1 020 143 A1

Description

[0001] Le présente invention a pour objet un canapé d'angle transformable en lit double.

[0002] Il est connu de réaliser un canapé d'angle à l'aide de deux divans rectangulaires, qui sont placés perpendiculairement l'un à l'autre. Les deux divans peuvent être associés à un dossier qui délimite la face extérieure, et qui sert à l'appui de coussins formant dossier. Dans la mesure où les deux divans sont indépendants l'un de l'autre, il est possible de les déplacer pour amener les deux divans en position parallèle et former un lit double. Toutefois, les divans ne sont pas conçus pour être déplacés au sol, et il n'est pas prévu des moyens de guidage d'au moins l'un des deux divans pour l'amener d'une position perpendiculaire au premier divan à une position parallèle à celui-ci.

[0003] Le but de l'invention est de fournir un canapé d'angle transformable en lit double, réalisé à partir de deux divans déplaçables l'un par rapport à l'autre pour occuper au choix une position dans laquelle ils sont perpendiculaires et forment un canapé d'angle et une position dans laquelle ils sont parallèles et forment un lit.

[0004] A cet effet, dans le canapé qu'elle concerne le premier divan est fixe et le second divan dont une face en bout est en appui contre une grande face du premier divan, en position de canapé d'angle, est déplaçable, suivant un mouvement combiné de translation et de rotation, contrôlé par des moyens de guidage comprenant un support monté sur le sol et fixe par rapport à celui-ci, comprenant une glissière de guidage orientée perpendiculairement à l'axe du divan fixe et une glissière formant avec la première glissière un angle divergent lorsque l'on s'éloigne du canapé fixe, le sommier du second divan étant équipé de deux galets de guidage engagés chacun dans l'une des deux glissières, l'écartement entre les deux glissières étant au maximum sensiblement égal à la distance entre les deux galets, et l'écartement entre les deux galets étant tel que ceux-ci soient en butée aux extrémités respectives des deux glissières lorsque les divans sont perpendiculaires l'un à l'autre.

[0005] Le déplacement combiné des deux galets de guidage, qui sont de préférence des galets à billes, à l'intérieur de leurs glissières respectives, assure un excellent guidage permettant de passer d'une position à l'autre et inversement.

[0006] Avantageusement le galet du second divan engagé dans la glissière perpendiculaire au premier divan est situé à sensiblement égale distance de la face en bout du divan prenant appui contre le premier divan et de la face longitudinale du divan tournée vers l'extérieur lorsque le divan est en position de canapé, et la longueur de cette glissière est sensiblement égale à la distance entre ce galet et l'autre face longitudinale du divan.

[0007] Cet agencement permet de disposer d'un canapé dans lequel, en position lit, les deux divans sont

parfaitement jointifs.

[0008] Avantageusement la glissière perpendiculaire au premier divan est située à proximité de la face longitudinale du second divan, tournée vers l'extérieur, en position de canapé.

[0009] Suivant une forme d'exécution de ce canapé, les moyens de guidage du second divan comportent une plaque reposant au sol, dans laquelle sont ménagées deux rainures formant les deux glissières.

[0010] Afin de faciliter sa manoeuvre, le sommier du second divan comprend en outre des galets et/ou des roulettes pivotantes destinées à prendre appui respectivement sur la plaque et sur le sol.

[0011] Avantageusement et pour éviter tout mouvement non souhaité du second divan relativement au premier en position canapé, le sommier du second divan comporte des moyens de blocage en position de canapé.

[0012] Selon une possibilité, les moyens de blocage du second divan sont constitués par un verrou mobile monté sur le sommier et destiné à être engagé dans une partie fixe formant gâche, ménagée dans la plaque de guidage, ou dans un dossier servant à l'appui de la face longitudinale extérieure du second divan, en position canapé.

[0013] De toute façon l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé, représentant à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce canapé d'angle transformable.

- Figure 1 est une vue du canapé en position canapé d'angle,
- Figure 2 en est une vue après transformation en un lit double, l'un des deux divans étant représenté en traits mixtes dans une position intermédiaire,
- Figure 3 est une vue en perspective de dessus de la partie fixe du canapé et de dessous du divan mobile,
- Figure 4 est une vue en coupe longitudinale de la plaque de guidage par un plan passant par la rainure perpendiculaire au divan fixe,
- Figures 5 à 7 sont trois vues de dessus représentant la cinématique de déplacement du divan mobile entre la position canapé représentée à la figure 5 et la position lit représentée à la figure 7.

[0014] La figure 1 représente un canapé d'angle comportant un premier divan 2 fixe, monté sur des pieds 1, et en appui sur l'une de ses faces longitudinales et sur l'une de ses faces en bout contre un dossier 3. Ce canapé comprend un second divan 4 de forme rectangulaire et de mêmes dimensions que le premier divan 2, déplaçable entre une position canapé représentée à la figure 1 et une position lit représentée à la figure 2.

[0015] A cet effet, est prévue une plaque de guidage 5 solidaire du sol, fixée par exemple sur le som-

mier du premier divan et/ou sur le dossier 3. Cette plaque de guidage et de support comprend deux rainures respectivement 6 et 7 formant glissières. Une première rainure 6 s'étend perpendiculairement à l'axe du premier divan 2, à proximité du dossier 3. La seconde rainure 7 forme un angle divergent avec la première rainure 6, lorsque l'on s'éloigne du premier divan 2. Le sommier du second divan 4 est équipé de deux galets à billes respectivement 8 et 9 destinés à être engagés dans les rainures 6 et 7. Le galet 8 est situé à sensiblement égale distance de la face en bout du divan 4 et de la face longitudinale de celui-ci tournée vers l'extérieur c'est à dire du côté du dossier 3, lorsque le second divan est en position de canapé. L'écartement entre les deux galets 8 et 9 et l'angle que forment les rainures 6 et 7 sont telles que l'écartement maximal entre les rainures 6 et 7 est sensiblement égal à la distance entre les deux galets 8 et 9, tandis que lorsque les deux divans sont en position canapé, les galets 8 et 9 sont en butée dans le fond des rainures 6 et 7 situées du côté du premier divan. Le sommier du divan 4 est équipé de deux pièces d'appui 10 à billes permettant un roulement sur la plaque de guidage 5, et de deux roulettes 12 à proximité de l'autre extrémité du divan.

[0016] Un verrou, non représenté au dessin, peut être prévu entre le sommier du second divan 4 et la plaque de guidage 5, pour immobiliser le second divan en position canapé. Ce verrou peut être actionné par un levier situé en dessous du sommier et accessible depuis l'avant du canapé.

[0017] Les figures 5 à 7 illustrent parfaitement le passage de la position de canapé à la position lit. Après déverrouillage du divan 4 vis à vis de la plaque de guidage 5, l'opérateur exerce sur le second divan 4, et à partir de l'extrémité de celui-ci opposée au premier divan 2, un mouvement de rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, cette action se traduisant par un mouvement combiné de translation et de rotation résultant du déplacement des galets 8 et 9 dans les rainures 6 et 7 respectivement. Le galet 8 se déplace sur toute la longueur de la rainure 6, la longueur de cette rainure étant égale à la distance entre le galet 8 et la face longitudinale du divan 4 opposée à celle en appui contre le dossier 3. Au cours de ce mouvement il se produit une rotation autour du galet 8, en même temps que celui-ci se déplace dans la rainure 6, jusqu'à ce que le galet 9 vienne en butée dans le fond de la rainure comme montré à la figure 6, après quoi il se produit un déplacement du galet 9 dans un sens de retour vers sa position d'origine et une poursuite de déplacement du galet 8 jusqu'au fond de la rainure 6, position dans laquelle le second divan 4 est parallèle et juxtaposé au premier divan 2.

[0018] L'appui des billes 10 sur la plaque de guidage 5, et des roulettes pivotantes 12 sur le sol assurent une grande facilité de manoeuvre du divan 4. Il est procédé à l'inverse pour passer de la position de lit représentée à la figure 7 à la position canapé représen-

tée à la figure 5.

[0019] Comme il va de soi l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce canapé transformable, décrite ci-dessus à titre d'exemple, elle en embrasse au contraire toutes les variantes. C'est ainsi notamment que le dispositif de guidage pourrait être différent et constitué non pas par une plaque rainurée, mais par des glissières constituées par des profilés sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

Revendications

1. Canapé d'angle transformable en lit double, comportant deux divans pouvant être déplacés entre une position dans laquelle ils sont perpendiculaires et forment un canapé d'angle et une position dans laquelle ils sont parallèles, caractérisé en ce que le premier divan (2) est fixe et le second divan (4) dont une face en bout est en appui contre une grande face du premier divan, en position de canapé d'angle, est déplaçable, suivant un mouvement combiné de translation et de rotation, contrôlé par des moyens de guidage comprenant un support (5) monté sur le sol et fixe par rapport à celui-ci comprenant une glissière de guidage (6) orientée perpendiculairement à l'axe du divan fixe et une glissière (7) formant avec la première glissière un angle divergent lorsque l'on s'éloigne du canapé fixe (2), le sommier du second divan étant équipé de deux galets de guidage (8, 9) engagés chacun dans l'une des deux glissières (6, 7), l'écartement entre les deux glissières étant au maximum sensiblement égal à la distance entre les deux galets (8, 9), et l'écartement entre les deux galets (8, 9) étant tel que ceux-ci soient en butée aux extrémités respectives des deux glissières (6, 7) lorsque les divans (2, 4) sont perpendiculaires l'un à l'autre.
2. Canapé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le galet (8) du second divan (4) engagé dans la glissière (6) perpendiculaire au premier divan (2) est situé à sensiblement égale distance de la face en bout du divan (4) prenant appui contre le premier divan (2) et de la face longitudinale du divan (4) tournée vers l'extérieur lorsque le divan est en position de canapé, et la longueur de cette glissière (6) est sensiblement égale à la distance entre ce galet (8) et l'autre face longitudinale du divan.
3. Canapé selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la glissière (6) perpendiculaire au premier divan (2) est située à proximité de la face longitudinale du second divan (4), tournée vers l'extérieur, en position de canapé.
4. Canapé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les moyens de guidage du second divan (4) comportent une plaque (5)

reposant au sol, dans laquelle sont ménagées deux rainures (6, 8) formant les deux glissières.

5. Canapé selon la revendication 4, caractérisé en ce que le sommier du second divan (4) comprend en outre des galets et/ou des roulettes pivotantes (10, 12) destinées à prendre appui respectivement sur la plaque (5) et sur le sol. 5
6. Canapé selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le sommier du second divan (4) comporte des moyens de blocage en position de canapé. 10
7. Canapé selon l'ensemble des revendications 4 et 6, caractérisé en ce que les moyens de blocage du second divan (4) sont constitués par un verrou mobile monté sur le sommier et destiné à être engagé dans une partie fixe formant gâche, ménagée dans la plaque de guidage, ou dans un dossier servant à l'appui de la face longitudinale extérieure du second divan, en position canapé. 15 20

25

30

35

40

45

50

55

FIG 1

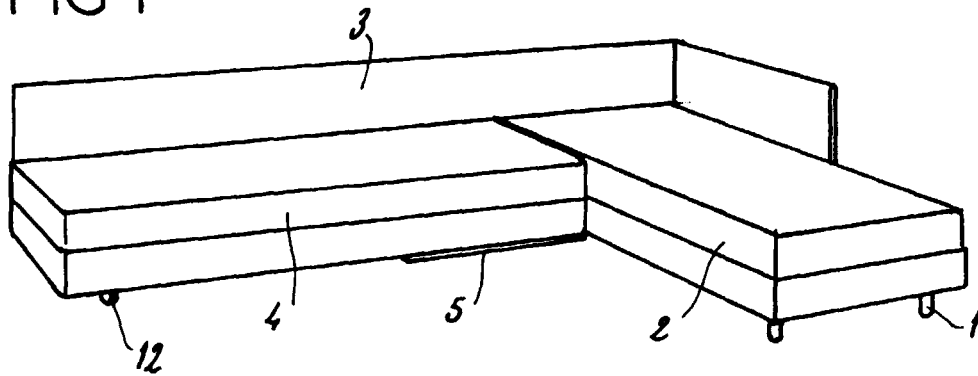


FIG 2

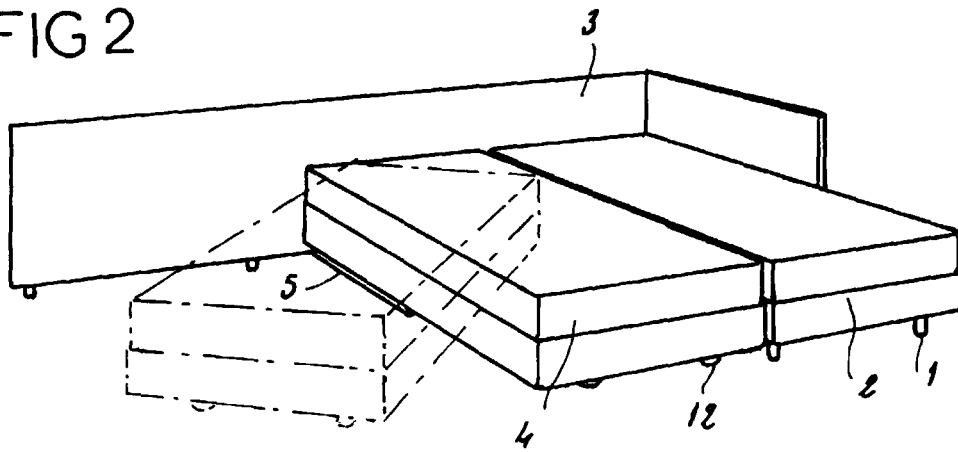


FIG 3

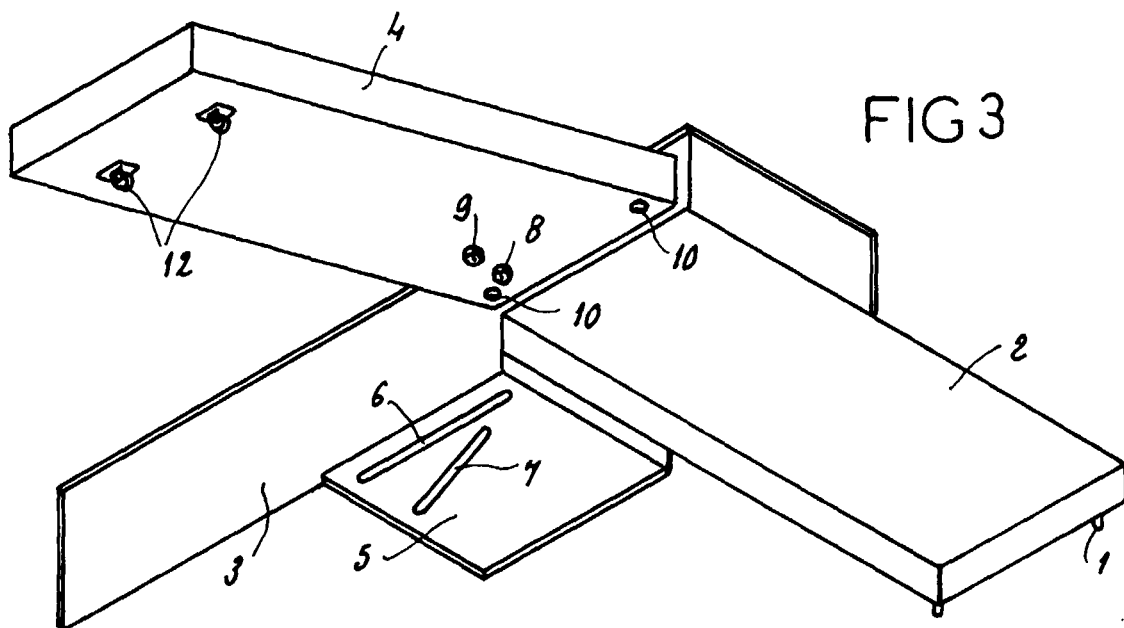


FIG 4

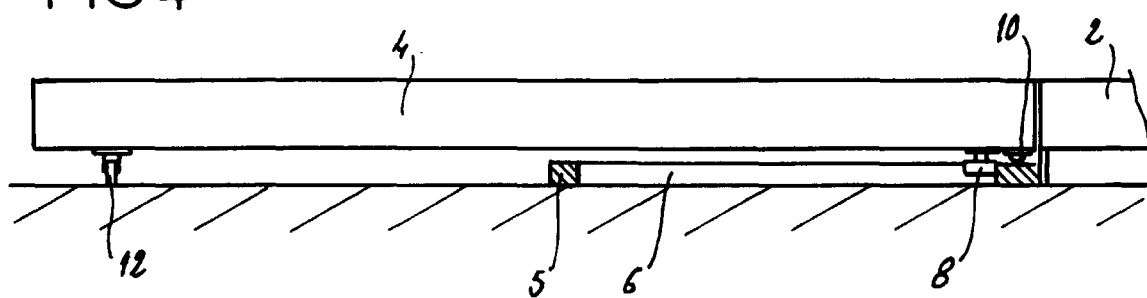
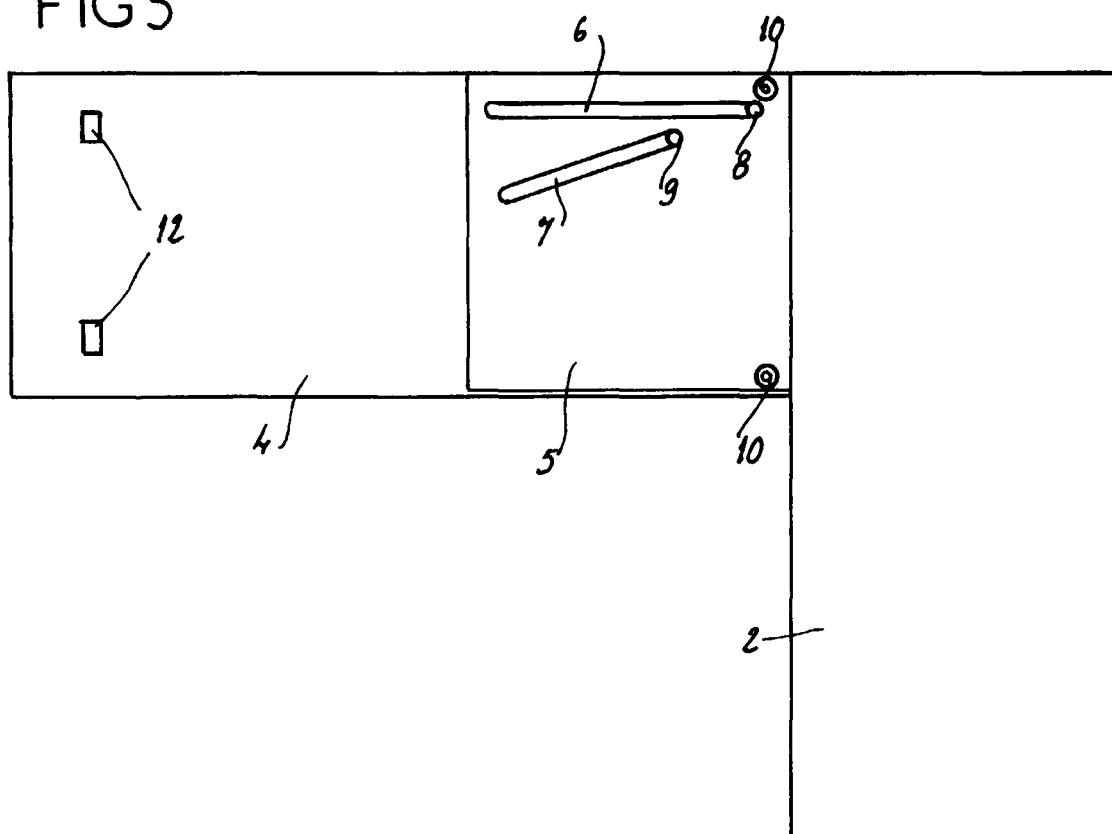
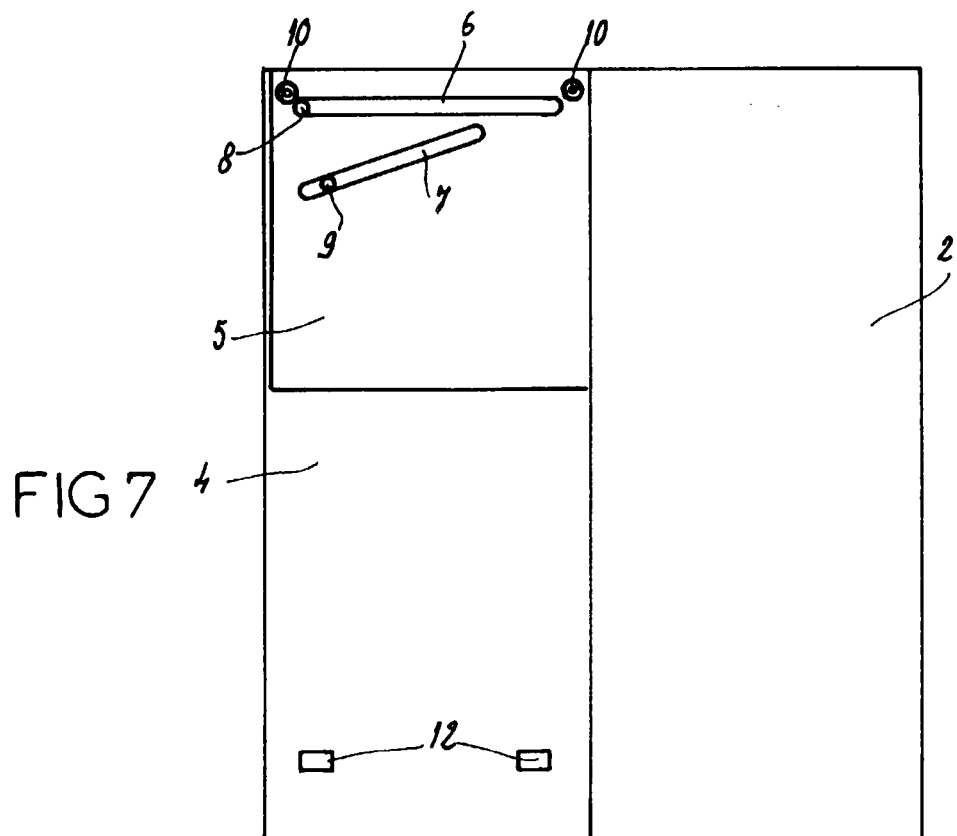
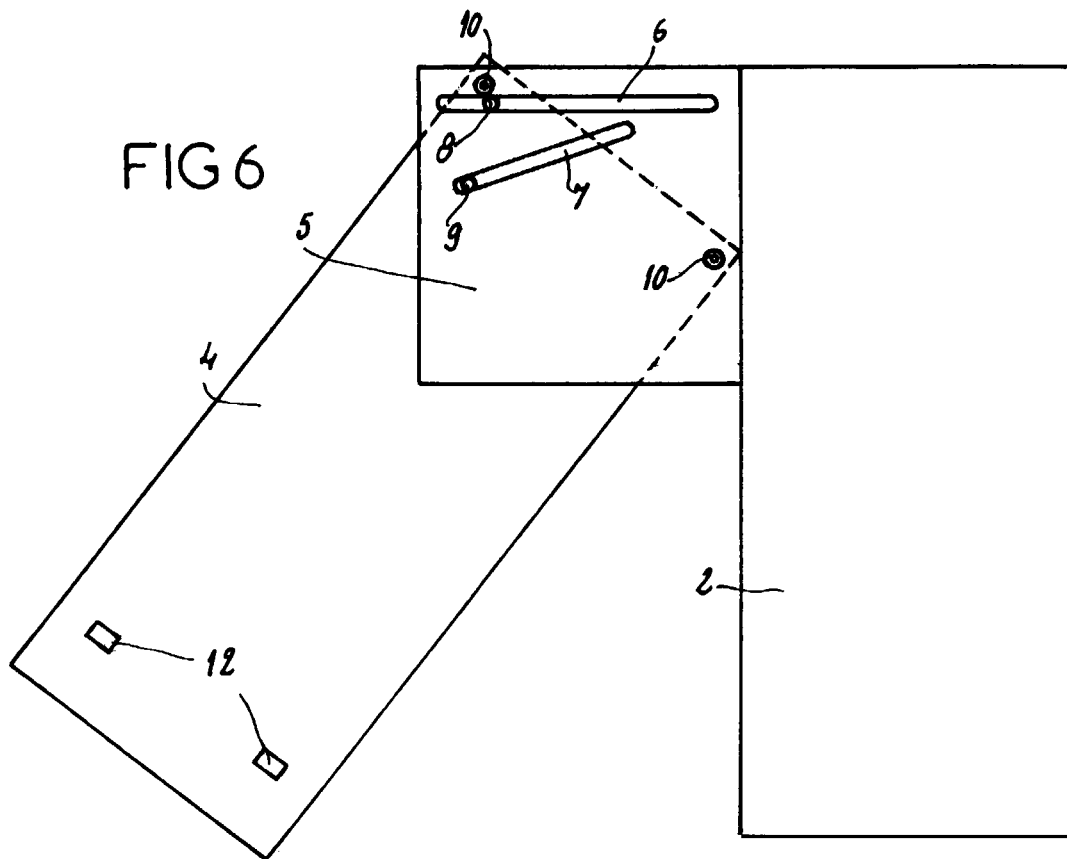


FIG 5







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 42 0004

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 2 691 174 A (M.R. HARRISON) 12 octobre 1954 (1954-10-12) * le document en entier *	1-7	A47C17/36
A	DE 90 12 849 U (C. LOHOFF) 4 avril 1991 (1991-04-04) * le document en entier *	1	
A	DE 899 250 C (H. PAULISCH) * le document en entier *	1	
A	US 3 084 351 A (H.B. KULP AND R.J. JENSEN) 9 avril 1963 (1963-04-09) * le document en entier *	1	
P,X	DE 299 19 083 U (HUKLA WERKE GMBH) 30 décembre 1999 (1999-12-30) * le document en entier *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47C
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		29 mars 2000	Didenot, B
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : antérie-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 42 0004

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-03-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2691174 A	12-10-1954	AUCUN	
DE 9012849 U	04-04-1991	AUCUN	
DE 899250 C		AUCUN	
US 3084351 A	09-04-1963	AUCUN	
DE 29919083 U	30-12-1999	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82